

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 16 MAI 2014

Délibération n° 40-2014

Le conseil d'administration fixe à l'unanimité :

- à 100€ HT, le tarif des consommables mis à disposition du lycée de Lanester dans le cadre d'une convention passée avec l'UBS pour la dispense d'enseignements pratiques ;
- à 100€ HT par demi-journée, la mise à disposition de la plateforme technique et de locaux dans le cadre d'une convention de partenariat avec le centre de formation des apprentis de l'industrie de Bretagne pour l'enseignement pratique des BTS construction navale.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projets de convention
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 mai 2014

Document mis en ligne le : 26 mai 2014